

## achat d'un camping-car avec vice cahé

## Par pacokatoche, le 04/01/2012 à 13:21

bonjour,

Le 31 decembre 2011, j'achete un camping-car qui a deux ans, et en rentrant chez moi, je me rend compte que le plancher de la soute garage ce deforme sous mes pied, je telephone au vendeur qui me dit

quil ignore se probléme, je l'ai fait voir dans un garage qui me dit que le plancher est deteriorer et qu'il faut le remplacer.

qel est la démarche pour ce type de litige? cordialement.